

## Le MCG se «déchaîne»



***Pour donner davantage de liberté  
aux citoyens !***

***Au programme du MCG : plusieurs initiatives et référendums  
seront proposés au Peuple, afin de combler l'incompétence  
de certains partis et milieux politiques.***

**Abus des caisses-maladie - Signez nos deux initiatives en page 11**

***Le MCG désigne  
ses candidats pour  
le Conseil d'Etat  
Page 2***

***Avec le MCG  
Genève d'abord !  
Priorité aux Genevois***

# Conseil d'Etat : nos candidats !

L'Assemblée des délégués du MCG, qui s'est réunie le 18 novembre 2017, a désigné les candidats de notre Mouvement pour les élections du 15 avril 2018 (1er tour).

Il s'agit de:

**Mauro POGGIA**, conseiller d'Etat MCG qui se représente.

**Ana ROCH**, présidente du MCG, députée suppléante, conseillère municipale à Vernier.

**Daniel SORMANNI**, député, conseiller municipal en Ville de Genève.



**Mauro POGGIA**



**Ana ROCH**



**Daniel SORMANNI**

Par ce choix, le Mouvement Citoyens Genevois veut poursuivre dans la continuité l'excellent travail réalisé par Mauro POGGIA au sein du Conseil d'Etat notamment dans son département.

A ses côtés, se trouveront Mme Ana ROCH et M. Daniel SORMANNI.

Ainsi, nous avons une équipe solide et dynamique pour la prochaine élection au Conseil d'Etat du 15 avril 2018.

Dans une prochaine édition du «Citoyen», nous ne manquerons pas de vous les présenter de manière plus approfondie.

# Frontaliers: attention au bluff !

Un phénomène est de plus en plus pointé du doigt et il peut mettre en péril le savoir-faire de nos entreprises ainsi que notre fameuse réputation en matière de qualité de nos produits ou services.

En effet, les faux diplômes et certificats professionnels se multiplient en France, comme le relèvent de nombreux médias de ce pays. Malheureusement, de nombreux frontaliers trichent également sur leurs parcours professionnels afin d'obtenir des postes. D'autant plus que les contrôles sur leur territoire est très compliqué voire impossible.

Il semblerait que ce type d'imposteurs frontaliers pullule dans nos entreprises locales qui ne font pas leur travail d'investigation, étant donné que la sous-enchère salariale prime avant tout pour certains employeurs. A ce propos, le groupe MCG a déposé une intervention parlementaire au Grand Conseil, afin de connaître l'ampleur du problème et de parer à ce risque.

D'autre part, nous pouvons émettre cer-

tains doutes sur l'équivalence des diplômes professionnels, sachant que les apprentissages ou les formations sont souvent plus courtes. Elles n'ont pas les critères d'exigence semblables aux nôtres.

Il n'est pas difficile de constater des baisses de qualité à plusieurs niveaux dans les sociétés qui engagent aveuglément et en masse des frontaliers.

Un journal important de notre pays n'a d'ailleurs pas hésité à décrire les frontaliers comme « paresseux et arrogants », suite à une enquête auprès des employeurs.



**Derrière les apparences et les faux diplômes de frontaliers peut se cacher un bourricot**

## Faux CV: le MCG agit

Le MCG a déposé une motion au Grand Conseil intitulée « La chasse aux faux CV est ouverte » (Motion 2366).

Nous exigeons du Conseil d'Etat qu'il fasse « vérifier, par le bureau des ressources humaines de l'office cantonal du chômage, tous les CV des non-résidents genevois et à donner son aval avant la possibilité qu'un département, au sein du grand Etat ou des entités subventionnées à plus de 50%, puisse faire un transfert, ou une mutation ou un contrat d'engagement, et ce pour tous les types de contrats (CDD, CDI, etc.) ».

Il faut que l'Etat agisse bien sûr, mais également le secteur privé.

## Les milieux économiques nous mentent !

Les milieux économiques prétendent à tort et à travers qu'ils sont obligés d'engager des frontaliers parce que notre main-d'oeuvre ne serait pas assez qualifiée pour occuper les places de travail.

Le MCG a été choqué d'apprendre qu'environ 55% des travailleurs frontaliers engagés par nos entreprises n'ont aucune formation professionnelle. Sachant que nous avons plus de 104'000 permis frontaliers (G) à Genève, nous

pouvons considérer que la moitié de ce contingent aurait pu être proposée à nos demandeurs d'emplois locaux. Et dans ce chiffre ne sont pas compris les faux certificats...

En conclusion, il faut que les milieux économiques peu scrupuleux qui préfèrent engager des frontaliers cessent de nous raconter des balivernes sur leurs qualifications. En réalité, seule compte pour eux la sous-enchère salariale. Une honte !

## Le Peuple vote comme le MCG

**Notre Mouvement arrive premier au classement des partis politiques.**

La « Tribune de Genève » a réalisé une enquête sérieuse sur les positions prises par les partis politiques avant les votations populaires. Dans 75% des cas, le MCG a donné un mot d'ordre qui a été suivi par les électeurs. Les autres partis arrivent bien derrière, de même que le Conseil d'Etat.

Le MCG se réjouit de cet excellent résultat, ce qui démontre que le contact que nous avons toujours eu depuis le début de la création de notre Mouvement porte ses fruits. Nous sommes à l'écoute de la population et les différentes composantes de notre Mouvement sont représentatives de la société genevoise.

Cela signifie aussi que nous ne sommes pas habités par un dogmatisme mais que nous cherchons à répondre aux attentes légitimes de la population genevoise.

Le résultat de cette étude ne nous a pas étonnés, tant nous constatons le décalage de nombreux partis politiques par rapport aux préoccupations légitimes des Genevois.



**Journal «Le Citoyen»,** organe du MCG.  
**Responsable: Ana Roch, présidente.**

**Rédacteurs: Roger Golay,  
François Baertschi.**

MCG, case postale 155, 1211 Genève 13.

## Fêtes de Genève

# Un nouveau fiasco à la française

Les Fêtes de Genève édition 2016 ne resteront pas dans la mémoire des Genevois comme étant réussies. Mais bien au contraire, cela ressemble à un vrai fiasco.

Rappelez-vous! Le MCG avait appris que la Fondation Genève Tourisme engageait, avec l'aval des autorités de la Ville de Genève, un Français venu d'on ne sait où pour devenir l'organisateur de cette manifestation phare de notre ville. Il était soi-disant tellement exceptionnel qu'il n'y avait pas d'équivalent dans le canton.

Le MCG avait dénoncé avec vigueur ce type d'engagement, estimant que notre pays possède des talents de haut niveau.

### Un seul record: le déficit de 6 millions de francs

Les autorités genevoises, en dehors de leur arrogance, n'ont pas jugé bon de nous écouter. Aujourd'hui, le MCG a appris que cette pseudo-sommité était, finalement, d'une médiocrité exceptionnelle. Cette édition de 2016 était vraiment ce qu'il y avait de plus quelconque. En revanche, cet organisateur a laissé un déficit record. En effet, les comptes des Fêtes de Genève pour 2016 avouaient un déficit de 3,5 millions. Faux! Le Service d'audit de l'Etat de Genève a révélé un déficit nettement supérieur à celui annoncé par l'organisateur. En réalité, il se monte à environ 6 millions de francs.

Les Genevois devront combler cette somme d'une manière ou d'une autre.

### Un précédent à la patinoire des Vernets

Cette affaire nous rappelle étrangement cette professeure de patinage, également soi-disant exceptionnelle, qui devait avoir l'exclusivité des cours à la patinoire des Vernets. La Ville de Genève n'avait pas retenu la candidature du champion du monde Stéphane Lambiel, estimant qu'il ne répondait pas aux critères du poste.

Le résultat a été catastrophique et l'opinion publique avait été choquée sur ces faits et s'était interrogée sur les véritables motivations qui



**GENEVA  
LAKE  
FESTIVAL**

ÉDITION 2016 / 4 - 14 AOÛT

**L'affiche était aussi fade que l'édition 2016**

avaient poussé le Conseil administratif à choisir cette habitante d'Annecy.

### Choix incertains!

Le MCG le dit haut et fort. Notre pays compte suffisamment de talents pour ne pas avoir besoin de chercher des personnes à l'extérieur de nos frontières, surtout quand il s'agit de «managers» aux références incertaines. Le Conseil administratif de la Ville nous habitue aux fiascos à répétition!

Donnons la priorité aux talents locaux !

**La Ville de Genève préfère engager des fanfarons étrangers, au détriment de jeunes talents bien de chez nous.**

# Les contribuables genevois doivent être protégés

*L'administration fiscale cantonale fait porter un risque important en employant des travailleurs frontaliers dans ses services, où il y a des données sensibles.*

Quel pays au monde peut être plus naïf que le nôtre en matière de sécurité sur les données sensibles ?

## Naïveté genevoise

Nos administrations sont devenues de véritables self-services où il est extrêmement facile de s'emparer d'informations confidentielles.

Déjà que les services de contre-espionnage sont quasiment insignifiants, nous faisons tout pour mettre en danger nos concitoyens en ne protégeant pas suffisamment certains documents.

L'administration fiscale genevoise ne fait pas exception à cette naïveté dont font preuve de nombreux décideurs.

## Une prudence indispensable

Nous dénonçons le fait que l'Administration fiscale du canton de Genève engage des frontaliers qui ont accès à des données sensibles. Pourtant, nous connaissons l'intérêt de certains pays à pouvoir posséder des informations sur certains contribuables qu'il s'agisse de personnes ou de sociétés.

Pour le MCG, il nous paraît indispensable que tous les employés de l'administration fiscale soient des résidents genevois, voire pour certains postes porteurs de la nationalité suisse. Cette situation serait tout à



## Les contribuables sont mal défendus

fait conforme à la puissance étatique, qui garantit la sécurité des données fiscales. Dans ce cadre, nous avons déposé au

## Le MCG intervient au Grand Conseil

Dans sa motion déposée au Grand Conseil, le MCG estime que «C'est une nouvelle perte de souveraineté que dénonce le MCG, puisque nous pouvons par imprudence et manque de précaution perdre le secret fiscal auquel tiennent les Genevois. Dans notre monde de bisounours, où certains ne réalisent pas

Grand Conseil une motion allant dans ce sens. Malheureusement, une majorité de la commission du Parlement genevois chargée de cette question a refusé cette proposition, sous la houlette du groupe PLR. Alors que ceux-ci se targuent de défendre le secret fiscal.

Les contribuables ont vraiment de quoi s'inquiéter.

## Contribuables lâchés

Malgré le refus de la majorité des députés, guidés par une naïveté crasse, le MCG poursuivra son combat pour défendre les contribuables et pour que l'Administration fiscale

comme les autres services publics soit en mains du personnel de notre canton.

La première protection que nous devrions avoir, c'est l'engagement de ressortissants de notre pays.

En attendant, nous resterons le dernier de classe des pays en matière de sécurité.

le danger, nous devons mettre un frein à ces pratiques dangereuses.»

En effet, des titulaires de permis G (frontaliers) ont accès à des données sensibles, ce qui doit cesser au plus vite. Nous avons divers exemples dont celui de la banque HSBC:

# Frontaliers: trop c'est trop !

# Le MCG au service des citoyens

## Interview d'Ana Roch, présidente du MCG.

«Le Citoyen»: **Ana Roch, après plus d'une année à la présidence, la ligne politique du MCG a-t-elle changé?**

**Ana Roch:** En reprenant la présidence du MCG, après les quatre années de Roger Golay, j'ai maintenu avec ardeur la même philosophie que l'on peut résumer par le «ni gauche ni droite, toujours au service du citoyen». Ces valeurs me tiennent particulièrement à coeur. En somme, les personnes changent mais l'essentiel c'est que nous gardions notre authenticité. Je me battraï pour faire avancer la cause des citoyens.

«Le Citoyen»: **vous êtes la première femme à la tête du MCG, n'est-ce pas difficile ?**

**Ana Roch:** Pas du tout. Les membres m'ont fait un excellent accueil et collaborent pleinement à mes côtés. D'ailleurs, ce que relèvent rarement les médias, c'est que nous avons de plus en plus de femmes élues, en particulier dans certains conseils municipaux où elles sont majoritaires.

«Le Citoyen»: **A votre avis, comment se porte le MCG aujourd'hui ?**

**Ana Roch:** je suis pleinement satisfaite du travail effectué par nos parlementaires communaux, cantonaux et fédéral, qui font un gros travail.

Le MCG est avant tout le succès d'une équipe, qui est à l'écoute des citoyens et qui donne à ceux-

ci la priorité absolue. Leurs préoccupations sont les nôtres. Dans beaucoup de domaines, nos idées progressent dans des domaines importants tels que l'assurance-maladie, l'emploi, la sécurité. Je suis consciente que nous sommes au début d'une nouvelle ère politique et qu'il ne faut pas relâcher la pression.

La situation sociale et économique de beaucoup de nos concitoyens a tendance à se dégrader et nous aurons de très importants défis à relever. Nous sommes prêts mais nous devons compter sur l'appui de la population.

«Le Citoyen»: **Comment le MCG entend-il prendre en mains ces problèmes de société inévitables ?**

**Ana Roch:** Je donne une impulsion forte pour que le MCG intervienne au travers d'actions concrètes et efficaces. C'est pourquoi, nous voulons donner la parole aux citoyens, en s'engageant par la voie d'initiatives et de référendums, qui permettent



véritablement de faire évoluer les choses. Cette année 2017 a été riche en référendums et initiatives lancées par le MCG. D'autres sont en préparation.

«Le Citoyen»: **Avec tout ces chantiers politiques et les élections qui approchent avez-vous encore le temps d'avoir des loisirs ?**

**Ana Roch:** j'étais consciente de l'ampleur de la tâche mais j'essaie de consacrer mes temps de libre à ma famille.

# Priorité aux PME locales

Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'Union européenne, le ciel s'assombrit pour nos petites et moyennes entreprises genevoises (PME), qui doivent faire face à une concurrence acharnée avec l'étranger.

## Des coûts sous-estimés

De plus, les AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) excluent souvent nos entreprises des offres émanant des collectivités publiques. En effet, nos entreprises ne sont souvent pas concurrentielles par rapport aux autres cantons, étant donné que le coût de la vie est nettement plus élevé à Genève qu'ailleurs.

De plus, le tourisme d'achat à l'étranger donne le dernier coup d'assommoir à de nombreux commerces de la place.

## Concurrence faussée

Sans compter que les PME genevoises doivent financer la taxe professionnelle, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Cela fausse complètement la concurrence avec les entreprises hors canton. C'est pourquoi il faut accorder des conditions plus favorables aux sociétés locales, afin de rétablir une égalité de traitement, avec leurs concurrents d'autres cantons et de



*Les petites et moyennes entreprises locales ont un rôle important pour Genève.*

pays européens. Considérant que les PME sont le premier employeur du canton, il est indispensable d'avoir une attention toute particulière pour préserver ce dynamisme économique indispensable à notre prospérité.

## Pour une préférence cantonale

Le MCG veut porter son combat pour défendre nos entreprises locales.

Nous avons commencé en déposant une motion «Instaurons une préférence cantonale pour les petites et moyennes en-

treprises genevoises», qui a été refusée par les autres partis politiques du Grand Conseil. Cela démontre le peu d'intérêt de la majorité du Parlement genevois face aux difficultés et aux préoccupations des PME de notre canton.

Ce n'est pas pour autant que notre combat va fléchir.

Au contraire, cela nous renforce dans nos convictions.

Si nous voulons développer l'emploi local, nous devons également favoriser les entreprises locales. Genève d'abord !

## Rejoignez le MCG !

**MCG**  
www.mcge.ch

Je veux devenir: membre du MCG

Prénom:..... Nom: .....

Rue + No : .....

Code postal:..... Commune:.....

E-mail: .....

No de tél.: .....

Profession: .....Signature: .....

A retourner à: MCG case postale155, 1211 Genève 13  
info@mcge.ch - ccp 17-196320-3 - www.mcge.ch

# Préférence à l'emploi local : après la critique, le mimétisme

**PAR MAURO POGGIA**  
conseiller d'Etat MCG

Qui n'a pas encore à l'esprit les critiques émises par l'Union européenne, France en tête, contre le principe de priorité pour nos demandeurs d'emploi, porté avec pugnacité par le MCG jusque dans la politique publique du canton ?

## Différence de traitement

A l'heure où il est question de mise en œuvre de la "préférence nationale light" concoctée par notre Parlement fédéral, lequel a préféré méconnaître la volonté populaire plutôt que de froisser Bruxelles, voici que nos voisins de la Région Auvergne-Rhône-Alpes font mieux encore, dans l'indifférence générale.

C'est ainsi qu'un "Tous-ménages" automatique informe les habitants de la région qu'il est désormais question de "priorité à l'emploi local" et de "préférence régionale sur les chantiers" !

## Politiquement correct

Alors qu'une majorité politique en Suisse et à Genève, pratique l'autocensure par le politiquement correct en osant à peine parler du bout des lèvres de "préférence", nos voisins, avec ce qu'il faut bien qualifier de bon sens flagrant, déclarent que "la Région veut que ses dépenses bénéficient d'abord à l'économie régionale".

On ne parle évidemment pas ici de la région du "Grand Genève", dont se gargarise le landerneau politique, mais de la circonscription administrative française.

Après la "Clause Molière" imposant l'usage du français sur les chantiers, dans le but évident d'exclure la main d'œuvre étran-



## La région Auvergne Rhône-Alpes applique la « priorité à l'emploi local ». Et Genève ne le pourrait pas ?

gère, nos proches voisins passent à la vitesse supérieure.

Quelle leçon tirer de cette observation ?

## Pensons à notre économie locale

D'abord, que le soutien nécessaire que les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre sur le plan local, doit aussi s'étendre aux entreprises, lesquelles sont de plus en plus placées, dans les marchés publics, nationaux et internationaux, face à une concurrence déloyale. A force de vouloir jouer à tout prix le "bon élève", Genève défavorise son économie locale. Le prix le plus favorable est une notion bien plus large que le montant inscrit au bas d'une soumission. Payer moins cher en aggravant le chômage local, c'est finalement payer le prix fort !

Ensuite, que progresse inexorablement la conscience des limites d'une régulation des marchés par la seule concurrence.

L'Europe économique ne se construit pas sur un nivellement par le bas. La libre circulation telle que voulue par cette Europe-là, nous n'en voulons pas.

## Pour l'emploi de proximité

Enfin, que la protection de nos demandeurs d'emploi doit être poursuivie et renforcée par la protection de nos entreprises. C'est un donnant-donnant: plutôt que de sacrifier notre cohésion sociale sur l'autel d'un profit courttermiste, nos entreprises doivent s'engager résolument pour l'emploi de proximité. De plus en plus nombreux sont ceux qui le font, mais la route est encore longue. De leur côté, l'Etat et les collectivités publiques doivent donner l'exemple: l'argent public doit, en priorité, être injecté dans l'économie locale !

Le bon sens n'est ni à gauche ni à droite, il est au MCG

# Revoyons le statut des proches-aidants !

Lorsque nous parlons des proches-aidants, nous pensons en général aux personnes qui aident les malades ou de personnes souffrant de handicap.

En général, il s'agit de personnes de la famille directe, par exemple les parents, enfants, frères et soeurs. Leur action est formidable car les personnes dans le besoin sont réconfortées sachant qu'il s'agit de proches faisant partie pour beaucoup de leur cadre familial, ce qui permet d'avoir une relation de confiance.

Sur le plan économique, ces proches-aidants contribuent largement à ménager les budgets de l'Etat, du fait qu'il ne faut pas de structure d'accueil supplémentaire.

## N'oublions pas les grand-parents !

Toutefois, en ce qui concerne la petite enfance, le MCG considère que les grand-parents - ou autres personnes proches - s'occupant des nourrissons et des bambins contribuent également à cette noble action. Malheureusement, il faut reconnaître que cet engagement n'a aucune recon-



*Les grand-parents, en raison de la pénurie de crèches, sont de plus en plus amenés à s'occuper de leurs petits-enfants.*

naissance des autorités politiques. En effet, ces personnes consacrent beaucoup de temps et d'énergie, en se substituant à une mission qui peut être pris en charge par le système étatique.

## Une déduction fiscale

Combien de grand-parents suppléent aux carences de nos centres d'accueil pour la petite enfance ! Pour le MCG, il est temps

de prendre en considération le travail oublié des proches aidants et de leur accorder un soutien qui pourrait comprendre différentes formes de compensation.

Nous pourrions imaginer une déduction fiscale pour ces proches-aidants ou d'autres mesures de reconnaissance.

Le MCG va tout prochainement déposer un texte parlementaire pour soutenir les proches-aidants.

# Coup de gueule du MCG

## Genève, vache à lait de la France et de la Confédération

Genève est devenu le seul canton de Suisse romande à verser de l'argent pour la péréqua-



tion intercantonale. En Suisse, seuls 7 cantons, sur la base de leur capacité financière, alimentent un fonds prétendument de «solidarité», tous les autres recevant des sommes parfois considérables. Cette année, Genève doit trouver 40 millions supplémentaires pour financer d'autres cantons, dont certains, riches comme Vaud, ne paient rien et se permettent de baisser l'impôt sur les entreprises, ou d'autres qui ont des taux de fiscalité très bas. La participation du canton de Genève est de 297

millions de francs (+15%). En même temps, nous versons environ 280 millions de francs à la France, à titre d'une prétendue «solidarité». Au total, nous versons plus d'un demi-milliard chaque année à des collectivités hors du canton de Genève, alors que nos concitoyens se serrent de plus en plus la ceinture.

Le MCG se révolte contre ce procédé qui ruine nos finances publiques et met à sec nos concitoyens, qui sont contraints de sacrifier des prestations essentielles.

Nous avons déposé un texte au Grand Conseil pour renégocier ces dons irréflichs. Le débat est en cours.

# C'est essentiel: signez les deux initiatives !

Il faut impérativement signer les deux initiatives populaires fédérales.

## ***Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie***

- Les caisses-maladie ont pris trop de pouvoirs au sein du Parlement fédéral. Il est essentiel de **débarasser le Parlement des lobbies des assurances-maladie** qui sclérosent tout le système de santé.

- Trop de Conseillers nationaux et de conseillers aux Etats sont à la fois **financés à un titre ou à un autre par les assurances-maladie**, tout en ayant un poste-clé au Parlement fédéral à Berne, en particulier dans les commissions de la santé.

- Ces commissions, lieux centraux pour les discussions autour des réformes de santé, sont totalement sous influence: **près de la moitié de leurs membres ont des liens avec les assureurs-maladie !**

- L'initiative demande que les membres de l'Assemblée fédérale ne puissent pas siéger dans un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un assureur autorisé à pratiquer l'assurance-maladie sociale. Puisque les caisses-maladie ont un mandat de la Confédération, leur présence au Parlement n'est pas compatible. Par exemple, **les dirigeants de la Poste et des CFF ne peuvent pas siéger au Parlement fédéral.**

- Ainsi, le Parlement pourra **retrouver son indépendance** et proposer des réformes nécessaires pour le système de santé et, au final, en faveur de la population suisse.

## ***Assurances-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons.***

- Chaque canton est libre de créer **une institution d'assurance-maladie.**

- L'institution cantonale propose **une seule et même prime pour les assurés** de la région selon le modèle d'assurance et la franchise qu'ils choisissent. Cela supprime la chasse aux bons risques.

- Les assureurs **continuent à effectuer le travail administratif** comme c'est le cas actuellement et sont indemnisés pour leur travail. Aucun licenciement n'est nécessaire. Et l'assuré pourra continuer à choisir sa caisse.

- **Les réserves de tous les assureurs sont mutualisées** ce qui permet d'en réduire le niveau de moitié environ et de faire bénéficier les assurés de cet excédent durant les premières années de fonctionnement.

- **Les primes ne pourront pas augmenter plus que les coûts.** Les frais de courtage, les démarchages par téléphone, les publicités inutiles disparaissent. Les économies ainsi réalisées couvrent très largement les coûts modestes de l'institution cantonale.

- Tous les assurés étant dans un pool de patients, même affiliés à différents assureurs, il n'y a plus besoin de compenser les risques. L'institution cantonale paie les montants des frais générés par les assurés qu'ils soient des cas «lourds» ou non. **Il s'agit d'une compensation des coûts et non des risques.**

- Tous les habitants du canton cotisant dans la même caisse cantonale, il y a un intérêt évident à faire la promotion de la santé et à encourager tous les programmes ainsi que **toutes les mesures de prévention.**

**1. L'initiative  
contre le lobby  
scandaleux  
des  
caisses-maladie  
au Parlement**



**2. L'initiative  
pour la liberté  
d'avoir une  
caisse cantonale  
efficace  
et moins chère**

**ATTENTION: 1 feuille par commune - uniquement pour les électeurs de nationalité suisse - initiatives fédérales - Chaque signature compte pour exprimer le ras-le-bol des habitants de notre pays !**

## Initiative populaire fédérale «pour un Parlement indépendant des caisses-maladie»

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Publiée dans la Feuille fédérale le 3 octobre 2017 :

Les citoyennes et citoyens suisses soussigné-e-s ayant le droit de vote demandent que, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution est modifiée comme suit :

de violation grave de l'interdiction de recevoir une rémunération.

### Art. 144, al. 2 bis

<sup>2bis</sup> Les membres de l'Assemblée fédérale ne peuvent siéger dans l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un assureur autorisé à pratiquer l'assurance-maladie sociale ou d'une entité économiquement liée à ce dernier, ni recevoir une rémunération sous quelque forme que ce soit de leur part. La loi règle la procédure et les modalités de la fin du mandat parlementaire en cas d'incompatibilité au sens du présent alinéa ou encas

### Art. 197, ch. 12

#### 12. Disposition transitoire ad art. 144, al. 2bis

Les membres de l'Assemblée fédérale qui n'ont pas renoncé dans les six mois à compter de l'acceptation par le peuple et les cantons de l'art. 144, al. 2bis, à siéger dans les organes visés audit alinéa sont déchus de leur mandat parlementaire.

Canton  N° postal  Commune politique

	Nom Lisiblement à la main	Prénom	Date de naissance Complète JJ-MM-AA	Adresse précise Rue et n°	Signature manuscrite Indispensable	Contrôle laisser blanc
1.						
2.						
3.						

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : **3 avril 2019**. Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Blanchard Jean, Close de la Fonderie 15, 1227 Carouge; Buchs Bertrand, Chemin Charles-Poluzzi 33, 1227 Carouge; Calpini Christa, Chemin de Bois Jaccoud 17, 1070 Puidoux; Crotzaz Brigitte, Chemin des Fontannins 2, 1066 Epalinges; Demierre Anne-Claude, Rue des Agges 62, 1635 La Tour-de-Tréme; Derouette Jean-Paul, Place Duchene 14, 1213 Onex; Donzé Manuel, Chemin de Roverez 28, 1012 Lausanne; Fridez Pierre-Alain, Sous-la-Côte 344, 2902 Fontenais; Hanselmann Heidi, Obstadtstrasse 23, 8880 Walenstadt; Jaquet-Berger Christiane, Avenue de Bethusy 60, 1012 Lausanne; Jaton Laure, Chemin des Palettes 1, 1020 Renens; Maillard Pierre-Yves, Rue du Lac 34, 1020 Renens; Maître Vincent, Rue Crespin 16, 1206 Genève; Matter Michel, Chemin des Tourtelles 15, 1226 Thônex; Montangero Stephane, Avenue Sainte-Luce 8, 1003 Lausanne; Poggia Mauro, Rue de l'Athenee 21, 1206 Genève; Roch Ana, Chemin des Vidollets 34, 1214 Vernier; Rossini Stephane, Chemin du Cerisier 80, 1997 Nendaz; Ruiz Rebecca, Rue du Valentin 33, 1004 Lausanne; Steiert Jean-Francois, Avenue du General-Guisan 12, 1700 Fribourg; Zyska Cherie Anja, Avenue William-Fraisse 14, 1006 Lausanne.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_\_ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

Lieu	Date	Sceau
Signature manuscrite	Fonction officielle	

**Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 20 janvier 2019 au : Comité d'initiatives, Case Postale 48, 1022 Chavannes-près-Renens. Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.**

## Initiative populaire fédérale «Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons»

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Publiée dans la Feuille fédérale le 3 octobre 2017 :

Les citoyennes et citoyens suisses soussigné-e-s ayant le droit de vote demandent que, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution est modifiée comme suit :

### Art. 117, al. 3 à 5

<sup>3</sup> Les cantons peuvent créer, par voie législative, une institution cantonale ou intercantonale chargée d'accomplir les tâches suivantes dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins :  
a. fixer et percevoir les primes;  
b. financer les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins;

c. acheter et contrôler l'exécution des tâches administratives déléguées aux assureurs autorisés à pratiquer l'assurance obligatoire des soins;  
d. contribuer au financement de programmes de prévention et de promotion de la santé.

<sup>4</sup> Ils sont garants de l'indépendance de l'institution cantonale ou intercantonale et la dotent d'un organe de direction où les fournisseurs de prestations et les assurés notamment doivent être représentés.

<sup>5</sup> Ils sont garants du financement et du fonctionnement de l'institution, ainsi que de l'exécution des tâches administratives au sens de l'al. 3, let. c.

### Art. 197, ch. 12

#### 12. Disposition transitoire ad art. 117, al. 3 à 5 (assurance obligatoire des soins)

<sup>1</sup> Dès l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, chaque canton peut exercer sa compétence de créer une institution au sens desdites dispositions. Il détermine dans ce cas le montant

des réserves proportionnelles au nombre d'assurés sur son territoire pour chaque assureur pratiquant l'assurance obligatoire des soins ou l'ayant pratiquée durant les cinq années précédentes. Les assureurs concernés collaborent à la détermination du montant des réserves.

<sup>2</sup> La Confédération règle dans un délai de deux ans à compter de l'acceptation de l'art. 117, al. 3 à 5, les modalités du transfert des réserves au sens de l'al. 1 aux institutions cantonales ou intercantionales.

Canton  N° postal  Commune politique

	Nom Lisiblement à la main	Prénom	Date de naissance Complète JJ-MM-AA	Adresse précise Rue et n°	Signature manuscrite Indispensable	Contrôle laisser blanc
1.						
2.						
3.						

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : **3 avril 2019**. Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Blanchard Jean, Close de la Fonderie 15, 1227 Carouge; Buchs Bertrand, Chemin Charles-Poluzzi 33, 1227 Carouge; Calpini Christa, Chemin de Bois Jaccoud 17, 1070 Puidoux; Carnal Christine, Rue des Fontaines 5, 1413 Orzens; Crotzaz Brigitte, Chemin des Fontannins 2, 1066 Epalinges; Demeulemeester Joy, Avenue des Toises 14, 1005 Lausanne; Demierre Anne-Claude, Rue des Agges 62, 1635 La Tour-de-Tréme; Donzé Manuel, Chemin de Roverez 28, 1012 Lausanne 11; Fricker Jonas, Högelerstrasse 43, 5400 Baden; Derouette Jean-Paul, Place Duchene 14, 1213 Onex; Diserens Jean-Paul, Chemin de Pomey 30, 1800 Vevey; Fridez Pierre-Alain, Sous-la-Côte 344, 2902 Fontenais; Hanselmann Heidi, Obstadtstrasse 23, 8880 Walenstadt; Häslér Christine, Alte Strasse 7, 3816 Burglaenen; Haury Jacques-Andre, Chemin du Village 48, 1012 Lausanne; Jaquet-Berger Christiane, Avenue de Bethusy 60, 1012 Lausanne; Jaton Laure, Chemin de Palettes 1, 1020 Renens; Maillard Pierre-Yves, Rue du Lac 34, 1020 Renens; Maître Vincent, Rue Crespin 16, 1206 Genève; Poggia Mauro, Rue de l'Athenee 21, 1206 Genève; Rossini Stephane, Chemin du Cerisier 80, 1997 Nendaz; Ruiz Rebecca, Rue du Valentin 33, 1004 Lausanne; Steiert Jean-Francois, Avenue du General-Guisan 12, 1700 Fribourg; Vionnet Blaise, Chemin sur Rosset 22, 1040 Echallens; Vuillemin Philippe, Avenue des Boveresses 16, 1010 Lausanne.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_\_\_ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

Lieu	Date	Sceau
Signature manuscrite	Fonction officielle	

**Si vous souhaitez appuyer la demande de cette initiative populaire, vous pouvez imprimer cette liste de signatures, la remplir, la mettre dans une enveloppe et la renvoyer le plus vite possible avant le 20 janvier 2019 au : Comité d'initiatives, Case Postale 48, 1022 Chavannes-près-Renens. Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies.**



**Imposons enfin  
la préférence cantonale**

***La priorité  
de l'emploi  
aux Genevois***

**Une action 100% MCG**

**Le MCG agit  
pendant que d'autres roupillent**